

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé



2a. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

ÉLABORATION
Approuvée par Délibération du Conseil Municipal du



Le Sénateur- Maire

Jean-Roch Klethi - Urbaniste
Jean-Roch Klethi - Urbaniste

Novembre 2015

Ville d'Audincourt Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Sommaire

1. L'orientation générale du projet	p. 5
1.1 Un projet participant à l'aménagement et au développement du Pays de Montbéliard.....	p. 5
1.2 Une ville plus dense, plus urbaine et plus attractive pour ses habitants comme pour ses autres usagers.....	p. 6
1.3 Conforter la centralité urbaine.....	p. 7
1.4 Relier avec le centre et entre eux les différents quartiers de la ville.....	p. 8
1.5 Un schéma de réorganisation spatiale de la commune.....	p. 9
2. Préserver environnement et patrimoines, maîtriser risques et nuisances	p.11
2.1 La préservation et la mise en valeur des ressources environnementales.....	p.11
2.2 La protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager.....	p.14
2.3 La maîtrise des risques naturels et la diminution des pollutions et des nuisances	p.16
3. Les orientations thématiques du projet	p.17
3.1 Les orientations en matière d'habitat.....	p.17
3.2 Les orientations en matière de transports et de déplacements.....	p.19
3.3 Orientations en matière de développement économique, d'équipement commercial et de communications numériques.....	p.20
3.4 Orientations en matière de politique des loisirs.....	p.22
4. Actions en faveur de la modération de la consommation foncière	p.23

1. L'orientation générale du projet

1.1 Un projet participant à l'aménagement et au développement du Pays de Montbéliard

La ville d'Audincourt est la deuxième commune du Pays de Montbéliard par son poids de population. Elle comprend le second pôle de centralité urbaine de l'agglomération, par son importance et son rayonnement, après le centre-ville de Montbéliard. Compris dans un territoire d'agglomération, la ville contribue significativement au fonctionnement, au développement et à l'organisation urbaine et spatiale du Pays de Montbéliard. Son attractivité déborde largement les limites communales : elle porte en effet diverses fonctions d'agglomération partagées avec les autres communes du cœur d'agglomération, tel que :

- La centralité urbaine
- L'équipement et l'offre commerciales
- L'offre de logements locatifs privés et locatifs sociaux
- L'offre d'emplois tertiaires et industriels
- L'offre de services publics et d'équipements collectifs
- Les équipements de la culture et des loisirs

Pour cette raison, le projet d'Audincourt participe pleinement au projet d'aménagement et de développement du Pays de Montbéliard, tel qu'il est exprimé notamment par :

- Le SCOT du Pays de Montbéliard
- Le Plan de Déplacements Urbains et le Programme Local de l'Habitat du Pays de Montbéliard
- Le projet d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Le projet d'Agglomération formule les conditions de mise en œuvre des orientations du SCOT, et vise notamment l'émergence d'une éco-agglomération, avec pour axes principaux de réalisation :

- L'émergence d'un cœur d'agglomération, porteur des fonctions centrales du Pays de Montbéliard et desservi par le THNS (Transport à Haut Niveau de Service – THNS) colonne vertébrale de l'organisation et du développement de cet espace ;
- Le confortement des centralités urbaines, particulièrement Montbéliard et Audincourt ;
- La réorganisation des déplacements, afin d'offrir une alternative crédible et concurrentielle aux déplacements « tout voiture » ;
- La mise en œuvre de l'infrastructure verte et bleue et la mise en valeur de la nature en ville comme facteurs de qualité de vie et d'attractivité du territoire pour ses habitants comme pour ses autres usagers.

Audincourt est directement impliquée par ces différents aspects du projet d'agglomération. Aussi, son PADD vise à contribuer de manière significative à la

réalisation du Projet d'Agglomération et à bien articuler et positionner la commune au cœur des différentes échelles de territoire au sein desquelles elle se place :

- Le Pays de Montbéliard
- L'Aire Urbaine de Montbéliard-Belfort-Héricourt-Delle
- La vallée du Doubs

1.2 Une ville plus dense, plus urbaine et plus attractive pour ses habitants comme pour ses autres usagers

▪ Relancer la démographie en réorganisant l'espace urbain existant

L'objectif du PADD est de maintenir durablement le peuplement de la commune au niveau auquel il s'est stabilisé au cours de la période récente, au-dessus de 15 000 habitants, après une longue période de déclin démographique.

Partie intégrante du cœur d'agglomération, participant de ce fait au cœur urbain porteur de la centralité du Pays de Montbéliard, Audincourt comprend également sur son territoire une part importante d'espaces naturels, forestiers et agricoles, ainsi que les limites entre l'enveloppe urbaine et son environnement naturel. S'il importe pour le devenir de la commune de pouvoir étendre et renouveler ses capacités d'accueil résidentiel pour conserver son niveau de peuplement, cet impératif nécessite d'être concilié avec la protection des espaces remarquables et plus globalement avec la sauvegarde du patrimoine environnemental et la préservation des ressources naturelles de la commune. Sa stratégie de développement vise par conséquent à exploiter préférentiellement les potentialités d'aménagement comprises au sein de l'enveloppe urbaine existante, et tout particulièrement les grands sites de renouvellement urbain, correspondant à d'anciens sites industriels ou ferroviaires, afin de limiter les besoins de consommation foncière au de-là des limites urbaines existantes. L'utilisation de ce potentiel s'accompagne d'une mise à profit des potentialités diffuses de densification et de renouvellement urbain générées par la dynamique d'évolution du tissu, tout particulièrement dans les espaces du centre-ville et en couronne du cœur de ville. Cette évolution participe au renforcement de la centralité urbaine et à la densification urbaine des espaces desservis par le Transport à Haut Niveau de Service (THNS).

▪ Un projet pour l'attractivité économique et résidentielle du territoire

L'ambition de la ville est aussi de renforcer l'attractivité économique et résidentielle de son territoire. La reconquête de cette attractivité territoriale vis-à-vis des acteurs économiques et des habitants se traduit par une politique d'aménagement et de développement conciliant trois orientations majeures :

- **Une ville plus dense**, favorisant la relance démographique et le renouvellement générationnel, ce qui permet le développement et le renouvellement d'une offre de services publics et de services marchands attractifs, apportant un attrait supplémentaire à l'offre résidentielle proposée aux habitants. La densité urbaine, quoique renforcée, reste néanmoins mesurée en raison de l'attention qu'il est nécessaire d'apporter aux impératifs d'attractivité résidentielle et de qualité du cadre de vie pour les habitants.
- **Une ville plus accessible**, ce qui implique une offre urbaine bien répartie, bien desservie pour tous les modes de déplacement, et dont les différents espaces sont interconnectés les uns avec les autres, apportant à la vie quotidienne des habitants une offre de proximité et des possibilités de choix.
- **Une ville plus ouverte sur son environnement naturel**, tournée vers le Doubs, vers les forêts et vers les espaces naturels qui forment son horizon paysager. En retour, cette ville est pénétrée par la nature, parcourue par une trame d'espaces naturels et paysagers apportant leur proximité jusqu'au cœur de la ville. Ils participent de façon décisive à l'amélioration de la qualité du cadre de vie offert aux habitants et aux usagers.

1.3 Conforter la centralité urbaine

▪ Assurer l'évolution et l'élargissement du centre

Désormais contourné par les flux de circulation de transit, le noyau central d'Audincourt présente les aménités et l'attractivité propres aux tissus denses à caractère urbain : mixité de fonctions, diversité d'habitat, proximité et diversité des services et des équipements publics. C'est un espace accessible, à l'échelle du piéton, adapté à la marche à pied et aux déplacements en vélo. Le projet consiste à renforcer spatialement et élargir physiquement cette centralité urbaine et en y favorisant l'insertion de nouvelles fonctions de commerce et de services et en y favorisant l'insertion diffuse de programmes mixtes comprenant des logements et des services, apportant au centre plus d'offre urbaine. Tout en respectant le patrimoine architectural et urbain du centre-ville, ce développement procède par densification urbaine modérée et par renouvellement urbain, nécessaires à l'évolution de cette partie de la commune.

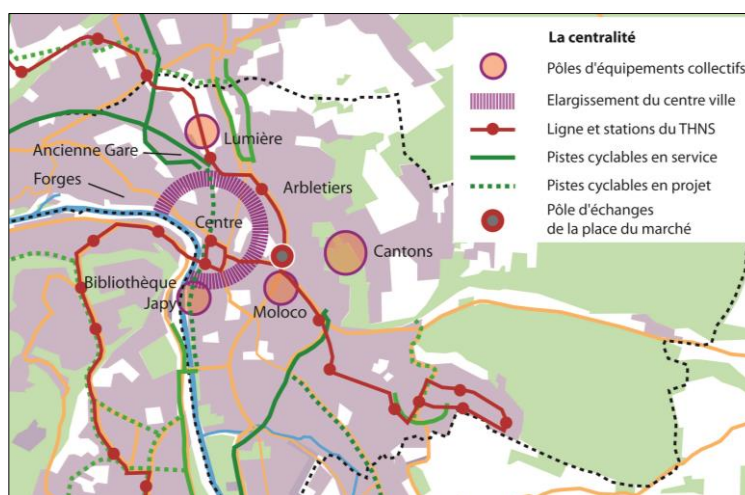
▪ Articuler le cœur de ville avec son proche environnement

Les fonctions de centralité présentes à Audincourt ne sont pas seulement portées par le centre ancien. Elles se sont diffusées parmi d'autres espaces proches qui participent ainsi à l'émergence de la centralité d'agglomération portée par le SCOT et par le projet d'agglomération. Sont aujourd'hui, à des degrés divers, constitutifs de la centralité d'agglomération, outre le centre-ville d'Audincourt, les espaces suivants qui lui sont adjacents :

- Sites existants :

- La zone commerciale des Arbletters et la place du marché, en raison de leur proximité avec le centre-ville et de la localisation du pôle d'échanges desservi par le Transport à Haut Niveau de Service (THNS).
 - Le pôle de loisirs marchands de l'Espace Lumière
 - Le pôle d'équipements culturels de l'espace Japy.
 - Le pôle d'équipements publics des Cantons.
- Sites de renouvellement urbain en projet
 - Site de l'ancienne gare
 - Site des forges

Ces différents sites, existants ou en projet, sont localisés à la périphérie du noyau ancien. Ils doivent s'articuler avec lui par une typologie bâtie, une programmation et un aménagement des espaces publics appropriés. Ils sont en lien avec l'un au moins des deux axes d'aménagements structurants de la commune : la prome-



nade sur la berge du Doubs et la ligne de THNS. Le projet de la collectivité consiste à rendre fonctionnel, attractif et facilement accessible l'ensemble de ces espaces afin de les intégrer dans une même dimension de proximité urbaine et dans une même accessibilité facilitée pour les modes de déplacements doux : transports en commun, marche à pied et déplacements cyclables.

1.4 Relier avec le centre et entre eux les différents quartiers de la ville

Articuler entre eux les différents quartiers composant l'espace urbain de la commune forme le prolongement de la stratégie de renforcement du centre et de la structuration de la partie sud du cœur d'agglomération. La bonne accessibilité et la proximité des fonctions centrales pour l'ensemble des espaces de la commune sont les conditions permettant d'assurer la vitalité des espaces de centralité ainsi que la qualité de vie et l'attractivité des quartiers résidentiels de la commune. A cet égard, ce sont essentiellement les efforts engagés pour la réorganisation des déplacements et l'aménagement des espaces publics, notamment pour le franchissement des barrières physiques ou symboliques séparant les quartiers les uns des autres. L'objectif du projet consiste, au travers des actions d'aménagement et de développement, à apporter davantage de fluidité dans les possibilités d'échange et de circulation entre quartiers, notamment en apportant un soin particulier à la convivialité des lieux publics.

1.5 Un schéma de réorganisation spatiale de la commune

Le projet vise à mettre à profit trois dynamiques conjointes, afin d'engager une mutation visant une meilleure utilisation de l'espace, une plus grande mixité fonctionnelle et une plus grande proximité urbaine.

- **Une dynamique de renouvellement urbain**, qui prendra appui notamment sur deux sites à fort potentiel d'aménagement, le site de l'ancienne gare et le site des Forges, tous deux sites de renouvellement urbain.

Au-delà de l'aménagement de ces deux lieux à projet, les objectifs de développement de la ville seront atteints pour l'essentiel grâce à l'engagement d'opérations de renouvellement urbain plus diffuses et par l'utilisation de sites permettant la densification de l'enveloppe urbaine existante. Les aménagements n'auront que de façon modérée recours à l'utilisation d'espaces en extension de l'enveloppe existante. La mise en œuvre du PADD aura donc pour effet la densification de l'espace urbain grâce à l'exploitation d'espaces aujourd'hui délaissés ou sous-utilisés ou en attente de vocation. Ainsi, à enveloppe constante, la densité urbaine, comptée en nombre de logements et en nombre d'emplois, devra augmenter. Cette densification urbaine est mise en œuvre dans l'objectif d'une amélioration substantielle des conditions de vie et du cadre de vie.

- **Une dynamique de réorganisation des espaces publics et des déplacements en ville.**

Plusieurs vecteurs portent cette évolution : le THNS, la mise en service du réseau de pistes cyclables et le réaménagement du centre-ville ont déjà modifié de façon non négligeable les conditions de déplacements en ville. Ces efforts seront poursuivis et prolongés :

- liaisons inter-quartiers, et notamment piétonnes et cyclables
- accessibilité de l'espace de centralité depuis l'ensemble des quartiers de la commune, particulièrement à pied, en vélo et par les transports en commun.
- mise en relation les unes avec les autres des fonctions de centralité d'Audincourt, par la mise en œuvre de continuités de perception des espaces publics et de parcours à pied et en vélo.

La dynamique de réorganisation des déplacements se place au service d'une ville plus accessible et plus fluide, praticable par l'ensemble des modes de déplacements.

- **Une dynamique de mise en valeur et de mise en œuvre de la nature en ville**, avec comme axes majeurs :
 - la valorisation de la berge du Doubs et son intégration dans le paysage d'une ville davantage tournée vers sa façade fluviale
 - la mise en œuvre sur le territoire de la commune de l'infrastructure verte et bleue définie par le SCOT et par le Projet d'Agglomération.
 - la mise en œuvre d'éco quartiers répondant aux critères définis par le Pays de Montbéliard

- la protection, la mise en valeur et la restauration des ripisylves du Doubs, du Gland et du Ruisseau Rouge
 - une meilleure articulation entre les espaces bâtis et leur contexte naturel dans les nouveaux aménagements
 - la mise en œuvre de parcours doux assurant davantage de possibilités d'échanges entre espaces urbains et espaces naturels
 - La sauvegarde, le renforcement et, si possible, la remise en état des éléments constitutifs de la trame verte :
 - Espaces interstitiels, espaces prairiaux.
 - Espaces boisés, tels que bois, bosquets, parcs privés et publics existants dans le tissu urbain
 - Haies, alignements d'arbres, arbres isolés.
 - L'accompagnement de la densification de la ville par le développement d'aménagements paysagers favorables à un meilleur fonctionnement écologique de l'espace urbain.
- **Ces trois dynamiques conjointes s'appuieront mutuellement** et se conforteront les unes les autres. Ainsi, l'aménagement des lieux à projet de la ville aura pour effet de renforcer la densité urbaine des espaces desservis par le THNS et d'augmenter sa fréquentation potentielle. De la même manière, la réalisation des aménagements localisés en proximité du centre-ville et bien reliés aux lieux et aux pôles de centralité augmenteront la chalandise et le rayonnement des services et des équipements publics, ce qui contribuera à les pérenniser et à conforter leur attractivité.

La mise en œuvre d'une offre de mobilité plus diversifiée aura pour effet de renforcer la demande et les pratiques de proximité, ce qui confortera les pôles de centralité et appuiera l'élargissement physique du centre-ville. L'élargissement de la centralité urbaine permettra de la rendre plus proche et plus accessible pour les autres quartiers de la ville, ce qui incitera à l'utilisation de moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et permettra de renforcer la pratique et la demande de moyens de déplacements doux.

C'est en somme une organisation urbaine plus fluide, davantage porteuse de mixité urbaine et sociale, davantage portée aux liens et aux échanges de proximité, plus attractive pour les habitants comme pour les autres usagers de la ville et plus respectueuse de l'écologie et de l'environnement que le PADD se propose de mettre en œuvre. Cette organisation spatiale affirme également la contribution significative de la commune aux différents aspects du projet d'agglomération durable que le Pays de Montbéliard met en œuvre à sa propre échelle d'agglomération.

2. Préserver environnement et patrimoines, maîtriser risques et nuisances

2.1 La préservation et la mise en valeur des ressources environnementales

▪ Protéger et mettre en valeur la proximité des massifs forestiers

Les massifs forestiers constituent l'essentiel, par leur étendue, des espaces et des milieux naturels compris au sein du territoire communal. Le projet de la municipalité consiste non seulement à en assurer la protection stricte, mais également à valoriser la proximité de ces espaces, qui participent étroitement au cadre paysager de la ville, par une meilleure accessibilité publique depuis les quartiers, en donnant toutefois priorité aux impératifs de protection pour les secteurs qui le nécessitent en raison de leur sensibilité.

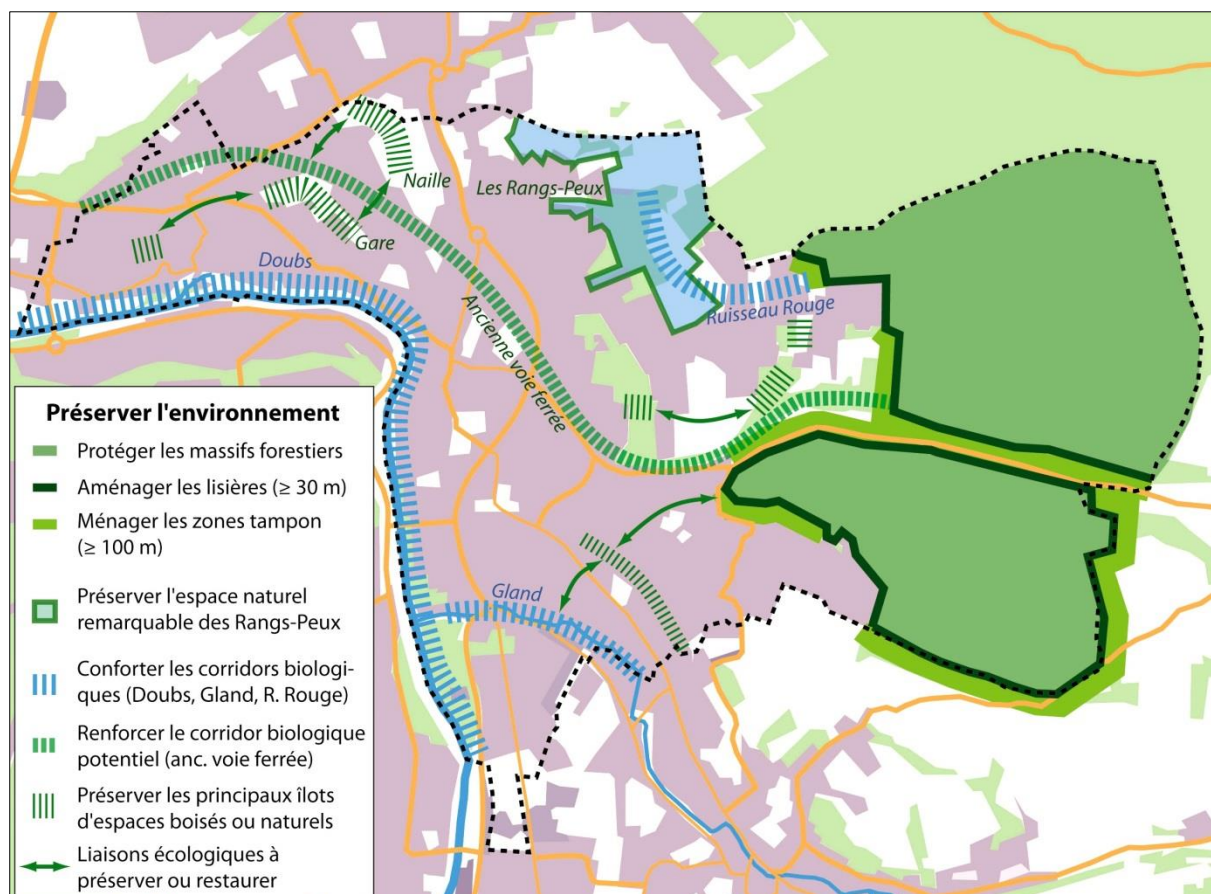
▪ Valoriser et développer l'infrastructure verte et bleue.

L'infrastructure verte et bleue définie par le SCOT constitue l'ossature sur laquelle repose le maillage d'espaces naturels à maintenir et développer au sein du territoire communal. Cette infrastructure constitue à la fois le support permettant d'assurer la cohérence du fonctionnement écologique aux échelles supra communale (échelle de la trame verte et bleue régionale, échelle du Pays de Montbéliard) et le support à partir duquel organiser spatialement la diffusion du réseau au sein du territoire local.

Elle est composée

- De réservoirs de biodiversité (essentiellement constitués par les massifs forestiers environnant l'agglomération) ;
- De corridors écologiques assurant les continuités et les échanges biologiques aux échelles régionale ou locale et mettant en lien les réservoirs de biodiversité entre eux. Les corridors écologiques sont principalement constitués à Audincourt par les cours d'eau (le Doubs et le Gland).

L'objectif du PADD est de poursuivre la mise en œuvre sur son territoire de l'infrastructure verte et bleue, à en renforcer ou remettre en état les segments trop peu consistants ou dégradés. Il se propose de prendre appui sur cette infrastructure pour diffuser et développer au sein du territoire un maillage naturel à l'occasion des aménagements d'espaces publics et de la réalisation de projets d'aménagements urbains, notamment pour les grands sites de renouvellement urbain.



■ Préserver la place et les cycles de l'eau

La présence de l'eau sur le territoire constitue un élément particulièrement central de ses fonctions naturelles et écologiques. La position du territoire communal sur une portion de la plaine alluviale du Doubs et en bordure de la rivière impose de respecter la qualité et le fonctionnement écologique et hydrologique de la vallée :

- Maintien de la place de l'eau dans les secteurs soumis aux inondations
- Préservation et si possible restauration des ripisylves du Doubs et de ses affluents (Gland et Ruisseau Rouge)
- Intégration des espaces inondables à l'Infrastructure Verte et Bleue (IVB)
- Préservation des espaces présentant des caractéristiques de zone humide ;
- Prise en compte des points bas afin de préserver leur rôle régulateur hydraulique
- Préservation et développement des fossés et des éléments de végétalisation à l'occasion des projets urbains afin de permettre une gestion alternative des eaux de pluie
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les conditions définies par le Pays de Montbéliard.

▪ Organiser la proximité entre nature et ville

La forte présence et la grande qualité de l'environnement naturel nécessitent de préserver et, lorsque c'est possible, améliorer la bonne articulation entre milieu urbain et milieu naturel, au bénéfice du fonctionnement écologique du territoire :

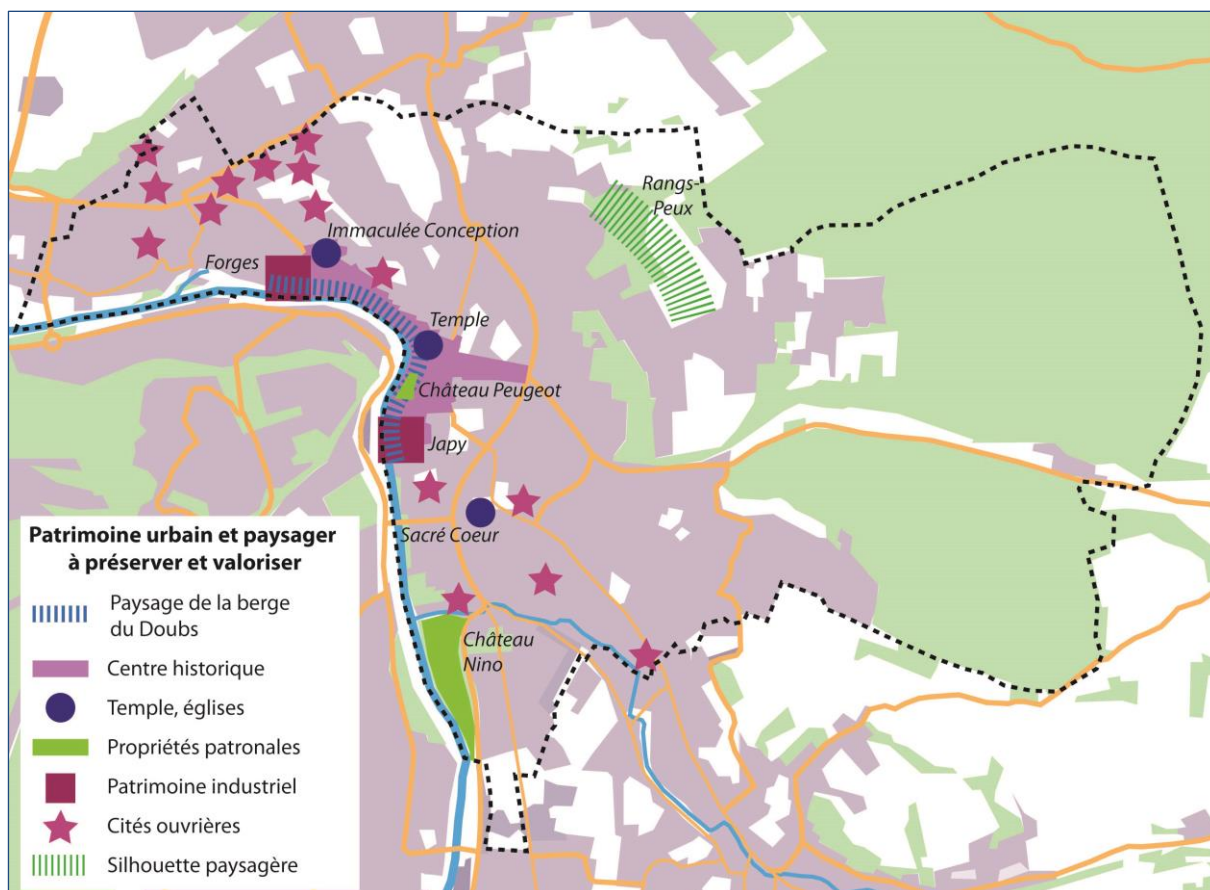
- Protéger et valoriser la diversité des milieux du site remarquable des Rangs Peux ;
- Préserver les espaces de transition entre les massifs forestiers et les sites bâtis, de manière à ménager entre les milieux une transition écologique et paysagère. En cohérence avec le SCOT, une zone tampon de 100 m au moins permet d'assurer la transition écologique entre la limite des espaces urbanisés et la lisière de la forêt. Les cheminements doux (piétons et cyclables) y sont admis.
- Assurer un traitement spécifique des zones de lisières, favorisant les échanges biologiques et la biodiversité. Dans le cas de lisières forestières directement en contact avec les espaces urbanisés, une lisière forestière est aménagée sur une épaisseur de 30 m au moins.
- Augmenter la perméabilité des lisières urbaines.
- Assurer à l'occasion d'opérations ponctuelles d'aménagement, des points d'entrée et de prolongement ou de diffusion des espaces naturels au sein du périmètre urbain
- Augmenter la présence végétale eu milieu urbain, notamment à l'occasion des aménagements d'espaces publics et des nouvelles opérations d'aménagement (création des éco quartiers, sites de renouvellement urbain).
- Protéger les îlots naturels les plus intéressants, améliorer leur répartition afin d'obtenir un maillage couvrant autant que possible toutes les parties du territoire.

▪ Préserver les espaces et les activités agricoles

Les espaces agricoles constituent une composante importante du paysage et de l'organisation spatiale, bien qu'avec une étendue modeste. Ces espaces contribuent à la couronne d'agriculture périurbaine de l'agglomération et participent de ce fait au potentiel agricole mobilisable pour le développement d'une agriculture de proximité. Ils entrent par ailleurs dans la composition des espaces tampons assurant entre les forêts et les zones urbanisées des espaces de transition écologique. Ils forment une composante indispensable au maintien de l'identité paysagère de la commune. Ils sont enfin une composante du site remarquable des Rangs Peux, identifié par le SCOT comme espace remarquable à préserver. Par égard pour leur faible étendue entre forêts et progression de l'urbanisation, le projet de la commune consiste à veiller à ce que les entités agricoles subsistantes et présentant un intérêt pour l'exploitation agricole, pour le paysage ou pour le fonctionnement écologique du territoire, soient préservées, afin de contribuer localement à l'objectif de maintien des espaces agricoles dans le Pays de Montbéliard. La commune se propose par ailleurs de favoriser toute valorisation de ces emprises agricoles dans le cadre du développement de filières de proximité, tout particulièrement sous la forme de productions maraîchères et fruticoles.

2.2 La protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager

L'inscription de la ville sur la rive droite du Doubs et dans le creux de l'un de ses méandres lui apporte une dimension paysagère très remarquable. Elle s'appuie sur une silhouette paysagère particulièrement identifiée, découpée par la façade urbaine formée sur le Doubs. Le segment le plus remarquable de cette façade s'étend sur plusieurs centaines de mètres et comprend notamment, du nord au sud, une partie des anciennes Forges avec en arrière-plan l'église de l'Immaculée Conception, la place du Temple et son environnement bâti, ainsi que l'espace Japy. Cet ensemble remarquable participe de façon très caractéristique à l'identité du Pays de Montbéliard, mêlant dans une même succession des séquences de patrimoine urbain du XIX^{ème} siècle, d'architecture et d'archéologie industrielles, de maisons de maître, et de patrimoine du XX^{ème} siècle.



Ces différents éléments sont enchaînés les uns aux autres par des séquences végétales (parcs, alignements d'arbres et ripisylve du Doubs) qui donnent toute son unité à cette diversité patrimoniale et contribuent à son caractère remarquable. Le projet de la municipalité est de protéger et mettre en valeur cet ensemble, à la fois

comme espace public majeur de la ville et comme référent collectif permanent du vivre ensemble.

De façon plus diffuse, la commune comprend sur son territoire d'autres éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager. Citons parmi eux quelques ensembles présentant des enjeux de protection ou de restructuration du paysage, tel que :

- les vues depuis les principaux axes routiers sur les coteaux agricoles et forestiers composant les hauteurs à l'est de la ville,
- les entrées de ville, notamment : l'entrée par le Pont de Bollardièrre, les entrées par la D 437 le long du Doubs, par la route de Dasle, par les rues de Seloncourt et de Bondeval en venant du sud.
- Le contexte général du paysage de l'avenue de l'Europe, qui soulève un enjeu d'interface avec les espaces situés sur la commune d'Arbouans.

Parmi les éléments du patrimoine architectural et urbain de la commune constituant des enjeux pour la permanence de son identité et de la mémoire collective, on trouve notamment :

- L'Eglise du Sacré Cœur et son environnement urbain, à protéger de même que l'Eglise de l'Immaculée Conception, déjà cités.
- Les cités ouvrières, pour l'essentiel réparties au nord et au sud de la commune, mais dont la qualité de préservation architecturale et urbaine est très hétérogène d'une cité à l'autre et méritera d'être évaluée au cas par cas.
- Les propriétés patronales et leur environnement arboré le long du Doubs
- Le patrimoine urbain du cœur de ville, dont il importe toutefois de concilier sa préservation avec l'évolution de son tissu bâti, afin de pouvoir y maintenir et développer des fonctions de centralité urbaine. La commune dispose par ailleurs, afin de protéger son patrimoine architectural et urbain, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU), qui sera prochainement révisée en AMVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), ce qui permettra d'actualiser les dispositions de protection du patrimoine.

Les éléments appartenant au patrimoine architectural, urbain et paysager d'Audincourt sont porteurs de repères et d'identité spatiale. Le projet de la collectivité est de s'appuyer sur la protection ou la valorisation de ces patrimoines pour développer les ressources d'attractivité du territoire pour ses habitants et plus largement pour l'ensemble des usagers et mettre en œuvre une politique de qualité du cadre de vie.

Le territoire urbain d'Audincourt est aussi un espace en mutation à de nombreux égards. S'il importe de veiller au maintien d'éléments patrimoniaux, porteurs de permanence, d'identité spatiale et de mémoire collective, il importe également pour la collectivité de pouvoir tirer profit des importantes transformations urbaines ouvertes par le PADD et de construire aujourd'hui le patrimoine architectural et urbain de demain.

2.3 La maîtrise des risques naturels et la diminution des pollutions et des nuisances

▪ La maîtrise des risques d'inondation

Audincourt comprend sur son territoire des espaces exposés aux débordements du Doubs, du Gland et du Ruisseau Rouge, ainsi que des points bas exposés aux remontées de nappe en période de crue. La protection des personnes et les biens exposés à ces risques est assurée par un encadrement de l'urbanisation dans les secteurs inondables, où tout nouvel aménagement prend en compte la place de l'eau et contribue à la préservation des dynamiques du réseau hydrographique, afin de n'aggraver les risques ni en aval ni en amont.

▪ Les risques liés à la pollution de sites en conversion

Le devenir de la commune tient pour beaucoup au emploi d'anciens terrains industriels ou ferroviaires. La qualité des sols doit toutefois se montrer compatible avec les nouveaux usages projetés. Le changement de vocation de ces secteurs est soumis à des prescriptions particulières pour prévenir l'exposition des personnes à des risques éventuels.

▪ Les risques liés aux conduites de gaz

Le risque généré par la conduite de gaz traversant la pointe ouest de la commune est identifié par un périmètre de risque, associé à une servitude, permettant d'éviter d'y exposer les personnes et les biens.

▪ Les risques d'éboulement ou de mouvements de terrain

Quelques points du territoire communal présentent des risques d'éboulement (falaise) et d'affaissement de terrains (phénomènes liés à la présence d'indices karstiques). Les risques correspondants sont prévenus par des restrictions permettant de maintenir sans construction les sites exposés.

▪ La diminution de la pollution atmosphérique

En matière de pollution atmosphérique, le projet applique et met en œuvre le Plan de Protection Atmosphérique de l'Aire Urbaine, notamment dans le cadre des politiques locales de déplacements : mise en service du THNS, développement des réseaux cyclables et piétons. Ces actions ont pour objectif principal de proposer des alternatives solides à la circulation automobile, responsable d'une part majeure de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores. La commune présente par ailleurs

une part non négligeable d'immeubles anciens, aux performances énergétiques médiocres. Le projet de développement d'Audincourt comprend le renouvellement ou la réhabilitation d'une fraction non négligeable de ce parc. Cette action aura une incidence sur le niveau global de performance énergétique du parc résidentiel, ce qui constituera une contribution à la réduction de la pollution due au chauffage domestique.

- **La maîtrise des nuisances sonores**

Enfin, les principaux axes routiers traversant la commune constituent des sources de nuisances sonores importantes. A ces infrastructures s'appliquent des secteurs sur lesquels s'exercent des contraintes d'isolation acoustique destinées à réduire l'exposition aux nuisances des habitants.

3. Les orientations thématiques du projet

3.1 Les orientations en matière d'habitat

- **Relancer l'attractivité résidentielle du territoire**

Audincourt partage avec Montbéliard une large diversité d'offre d'habitat, proposant des alternatives aux formes les plus largement diffusées au sein du Pays de Montbéliard comme la maison individuelle en accession à la propriété. La physionomie du parc de la commune exerce ainsi une vocation de pôle locatif privé et locatif social, vitale pour le fonctionnement du marché de l'habitat de l'ensemble du Pays de Montbéliard, contribuant à apporter une diversité d'offre en réponse à la diversité de la demande.

En raison de son caractère urbain, la commune est un foyer de diffusion des segments d'offre d'habitat plus faiblement représentés au sein de l'agglomération, tel que petits logements ou parc locatif privé ancien...

A l'image de l'ensemble du Pays de Montbéliard, la ville d'Audincourt a vu sa démographie fléchir au cours des trois dernières décennies. Le Pays de Montbéliard a en effet perdu en attractivité résidentielle, si bien qu'il ne parvient pas à fixer sa population résidente, ni à attirer de nouveaux ménages afin de compenser les départs. La démographie d'Audincourt se distingue toutefois par une inversion récente de tendance, et la progression démographique de ces dernières années donne crédit à

son initiative de relance et à son objectif de stabiliser sa démographie au-dessus de 15 000 habitants.

Les objectifs de la ville en matière de politique du logement sont les suivants :

- Participer à la réorganisation urbaine et spatiale du Pays de Montbéliard et contribuer à l'émergence d'un cœur d'agglomération, ce qui nécessite la mise en œuvre d'une relance de l'offre résidentielle permettant de maintenir la dynamique de peuplement de la commune, désormais relancée.
- Renforcer et améliorer l'attractivité du territoire de la commune :
 - Améliorer la qualité et la diversité de l'offre résidentielle et actualiser le parc de logements (confort, performance énergétique...);
 - Mettre en œuvre de nouveaux programmes permettant d'étoffer numériquement le parc existant ;
 - Intensifier la dynamique de renouvellement urbain afin de modérer l'impact de la croissance du parc sur la consommation d'espace ;
 - Améliorer et réhabiliter les logements anciens ne répondant plus ni à la demande ni aux besoins des habitants ;
 - Poursuivre le programme ANRU de requalification urbaine et sociale du quartier des Champs Montants.

L'enjeu est pour Audincourt comme pour le reste du cœur d'agglomération de renforcer son attractivité résidentielle afin de maintenir, voire d'étoffer si possible son niveau de peuplement. A cette fin, et en réponse aux orientations du SCOT, l'objectif de production de logements de la commune est fixé à 80 logements par an, soit, à l'horizon 2025, 880 logements.

▪ **Un objectif reposant pour l'essentiel sur la mobilisation des possibilités de transformation et d'évolution du tissu existant**

Cet objectif tient compte :

- Des opportunités d'aménagement que représente le quartier de la gare, ancien site ferroviaire désaffecté dont le réaménagement se réalisera à moyen terme.
- Des potentialités d'évolution urbaine qu'offre à moyen et long termes la restructuration du site des Forges. Toutefois, une partie seulement du site fera l'objet d'aménagements d'ici 2025, vu sa grande superficie et les délais prévisibles pour parvenir à engager les opérations.
- Des potentialités de développement diverses réparties sur l'ensemble du territoire communal :
 - Opérations de densification urbaine, tel que par exemple :
 - sites de densification dans le quartier des cantons (anciens abattoirs) ;
 - site Transbordeur ;
 - Opérations de renouvellement urbain ou de restructuration urbaine, tel que par exemple :
 - Quartiers des Champs Montants ;

- Site des anciens abattoirs ;
 - Front bâti à restructurer le long de la D437 (section comprise entre la rue de Seloncourt et la rue de Pauvrement).
- Opérations plus diffuses de renouvellement urbain et de densification urbaine, notamment dans le centre ancien et dans son proche environnement (rue de Valentigney), mais aussi dans les autres secteurs de la ville, et notamment dans les quartiers pavillonnaires, où subsiste notamment un îlot foncier urbanisable dont l'utilisation sera optimisée par un schéma d'aménagement d'ensemble (rue des cantons-rue du réservoir).

C'est donc par l'utilisation de sites compris dans l'enveloppe urbaine existante, par la densification ou le réaménagement du tissu existant qu'Audincourt vise à atteindre son objectif de redressement démographique, répondant aux orientations du SCOT.

Ce faisant, l'espace urbanisé de la commune, optimisant l'utilisation de l'espace existant, mettant à profit les espaces sous-utilisés, tendra à se densifier, et gagnera par la même occasion en attractivité pour les habitants.

3.2 Les orientations en matière de transports et de déplacements

Le Transport à Haut Niveau de Service (THNS) constitue un axe important de la réorganisation des déplacements à Audincourt. Sa mise en service complète plusieurs mesures prises au cours des dernières années par la commune et par la communauté d'agglomération, qui ont permis de libérer le centre-ville de la pression de la circulation routière de transit, de mettre en œuvre les itinéraires cyclables intercommunaux en site propre et de réaménager les espaces publics de centre-ville.

Le THNS dessert notamment, parmi les stations prévues sur le territoire communal, l'espace Lumière, les Arbletters et la place du Marché. Ces espaces sont ainsi désormais mis en lien les uns avec les autres. Ils deviennent également les portes d'accès privilégiées au centre-ville. Le THNS favorise ainsi la meilleure articulation de ces différents espaces les uns avec les autres.

Les stations du THNS sont également placées aux points d'articulation entre le centre-ville et les autres quartiers d'Audincourt, tel que le quartier des Cantons et le quartier des Champs Montants... de la ville. Elles sont un facteur de lien entre ces différentes parties de la ville, contribuant à des pratiques et une perception plus fluides du territoire urbain, favorisant également pour les habitants leur rapport à la proximité. Il importera de veiller à la bonne desserte par les transports en commun des quartiers non desservis par les stations du THNS, en particulier le quartier des cantons

C'est dans le même esprit que le PADD donne la priorité à la diffusion des modes doux (piétons et vélos) sur l'ensemble du territoire urbain, avec notamment des actions en faveur :

- De l'accessibilité piétons et vélos des stations THNS et tout particulièrement du pôle d'échanges de la Place du Marché.
- Des communications inter quartiers et entre les quartiers et les différents pôles de centralité de la ville.
- De l'aménagement et du renforcement des traversantes piétonnes nord-sud et est-ouest.

Ces actions visent à proposer une offre urbaine plus attractive et une offre résidentielle moins dépendante de la circulation automobile. En même temps, elles contribueront à diminuer sensiblement les émissions polluantes et le gaspillage d'énergie liés à la circulation routière.

Accompagnant les actions déjà engagées sur le territoire communal en matière de protection et de valorisation des espaces naturels, les parcours piétons et cyclables auront vocation à servir la demande de déplacements au quotidien des habitants pour le travail et les loisirs. Ils auront également pour vocation de favoriser la découverte du patrimoine urbain et naturel de la commune.

3.3 Orientations en matière de développement économique, d'équipement commercial et de communications numériques

▪ Développement économique et accueil des activités économiques

Les initiatives de la commune s'inscrivent dans l'action engagée par la communauté d'agglomération, visant le renforcement et la diversification du socle productif du territoire et le rattrapage du retard qui le caractérise en matière d'activités de services, services spécialisés aux entreprises et services résidentiels proposés aux habitants.

Cette politique se traduit notamment par une réorganisation de l'offre d'accueil des activités, avec la création de grands sites d'agglomération, tel que Technoland I et II pour l'accueil de la logistique, de l'industrie et de l'artisanat et par le développement d'un cœur d'agglomération attractif et performant pour le développement de l'activité tertiaire, dont la localisation est souvent fonction de la qualité et de l'accessibilité de l'offre urbaine. Appartenant au cœur d'agglomération, la ville d'Audincourt comprend une importante unité de production, Faurecia, qui participe au socle productif de l'économie du Pays de Montbéliard, dans le domaine de la filière automobile, et dont le maintien dans la commune est une priorité.

La commune comprend également le second pôle de services privés et publics de l'agglomération après Montbéliard. Le centre-ville constitue naturellement un pôle important d'accueil des activités de services dans la commune. Le PADD vise à favoriser la concentration de nouveaux services dans cette partie de la ville, notamment à l'occasion d'opérations de renouvellement urbain. L'accueil des activités tertiaires est également une vocation importante des lieux à projets localisés aux portes du centre ancien. Les deux sites à projet principaux (Forges et Ancienne Gare) seront, au moment de leur aménagement et de leur commercialisation, particulièrement mis en visibilité pour les investisseurs et les acteurs intéressés par le territoire du Pays de Montbéliard, en raison de l'attractivité du site d'Audincourt dans la boucle du Doubs, de la proximité de l'offre urbaine du centre-ville, de l'ampleur de ces territoires de projet à l'échelle de la ville et même de l'agglomération. Ils pourront être amenés à participer pleinement au renforcement du tissu d'activités.

▪ **Equipement commercial**

Le commerce correspond au premier secteur d'emploi de la ville d'Audincourt. L'accueil de l'activité commerciale constitue de ce fait une fonction particulièrement vitale du développement économique et de l'attractivité de la ville, pourvoyeuse de richesse économique et de créations d'emplois.

La commune comprend deux grands pôles d'équipements commerciaux : un centre-ville commerçant, désormais attractif et modernisé en raison de la modération de la présence automobile et du réaménagement récent des espaces publics, et une zone commerciale de grande distribution, les Arbletters. Complétant l'offre commerciale représentée par ces équipements, Audincourt accueille également un grand marché (place du marché). La configuration spatiale de la ville permet d'articuler ensemble ces trois formes différentes et complémentaires de l'offre commerciale locale : ainsi, le pôle d'échanges de la Place du Marché, desservi par le THNS, est à la fois la station de desserte principale du centre-ville, et la station de desserte du marché et de la partie sud de la zone commerciale des Arbletters. Un projet d'accueil de nouveaux services est d'ailleurs d'ores et déjà à l'étude afin d'utiliser les locaux laissés vacants par l'ancien centre de secours, localisés place du marché à proximité immédiate du futur pôle d'échanges.

Si la commune ne dispose plus d'espace d'extension pour agrandir la zone des Arbletters, le PADD favorise en revanche une dynamique de requalification commerciale, qui sera apportée par le contexte général d'évolution urbaine de la ville : desserte par le THNS, évolution générale de l'offre de déplacements, élargissement du centre-ville. A l'occasion du remodelage des espaces publics, rendu nécessaire pour l'insertion du Transport à Haut Niveau de Service, des améliorations substantielles du paysage urbain pourront être apportées par le traitement des espaces publics de la D437 dans sa partie desservant les Arbletters, afin d'actualiser la physionomie commerciale de la zone.

Le commerce a également vocation à se diffuser dans les quartiers, dans une logique de proximité, y compris dans les principaux lieux à projet de la ville. Le PADD favorise,

plutôt qu'une revitalisation des anciens linéaires commerciaux situés le long des axes routiers de la commune, le maintien, le développement et la création de centralités de quartiers, qui assureront l'animation et l'offre commerciale de proximité à l'échelle des quartiers.

▪ Développement des communications numériques

L'objectif poursuivi par la commune vise une éligibilité à la connexion haut-débit, et bientôt très haut débit, homogène pour l'ensemble de la commune. Cet objectif participe aux enjeux d'attractivité économique et résidentielle du territoire. Il constitue également un attribut indispensable à l'exercice de son rôle pour l'accueil des fonctions de centralité de l'agglomération.

C'est pourquoi la commune s'est engagée dans la mise en place de réseaux permettant de réduire les effets de fracture numérique et d'apporter aux habitants et aux acteurs économiques un ensemble de services numériques : ADSL et connexion très haut débit par réseau câblé et optique. L'échéance d'une éligibilité de l'ensemble de la population d'Audincourt au réseau fibre optique, dans le cadre du schéma de déploiement national de la fibre chez l'habitant (FTTH), est fixée à l'horizon 2016. Les acteurs économiques localisés dans les principales zones d'activité de la commune sont quant à eux d'ores et déjà eux éligibles à des conditions préférentielles de raccordement dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement de l'Aire Urbaine.

La ville met également en œuvre son propre réseau fibres optiques, connecté à la boucle fibres optiques locale de l'agglomération, afin de relier entre eux les écoles et les équipements municipaux et offrir aux écoliers comme aux habitants des services d'e-administration innovants et de qualité. Cette politique qui est à poursuivre met à profit l'enfouissement systématique de fourreaux en attente à l'occasion de tous travaux de voirie dans la commune.

3.4 Orientations en matière de politique des loisirs

L'une des vocations singulière d'Audincourt est de composer à l'échelle de l'agglomération un pôle d'offre de loisirs et de culture avec notamment l'espace Lumière, pôle d'équipements de loisirs marchands, l'espace Japy, pôle d'équipements publics et associatifs et le Moloco, scène des musiques actuelles. Ces différents équipements de loisir et de culture lui permettent de diffuser un agenda événementiel qui participe pleinement à la saison culturelle du Pays de Montbéliard et génère dans la ville une fréquentation de publics en provenance de l'agglomération et de l'ensemble de l'Aire Urbaine et de la Région. Cet ensemble est complété par un pôle d'équipements sportif lui aussi localisé à proximité du centre-ville. Audincourt dispose ainsi d'une infrastructure d'équipements localisée pour l'essentiel en couronne autour du centre-ville et aux points d'articulation avec les quartiers d'habitation. Ainsi localisée, bien desservie par les modes alternatifs à l'automobile, cette infrastructure

permet une politique d'action culturelle et d'offre de loisirs en prise avec la réalité du fonctionnement urbain et social des quartiers, de la ville et de l'agglomération.

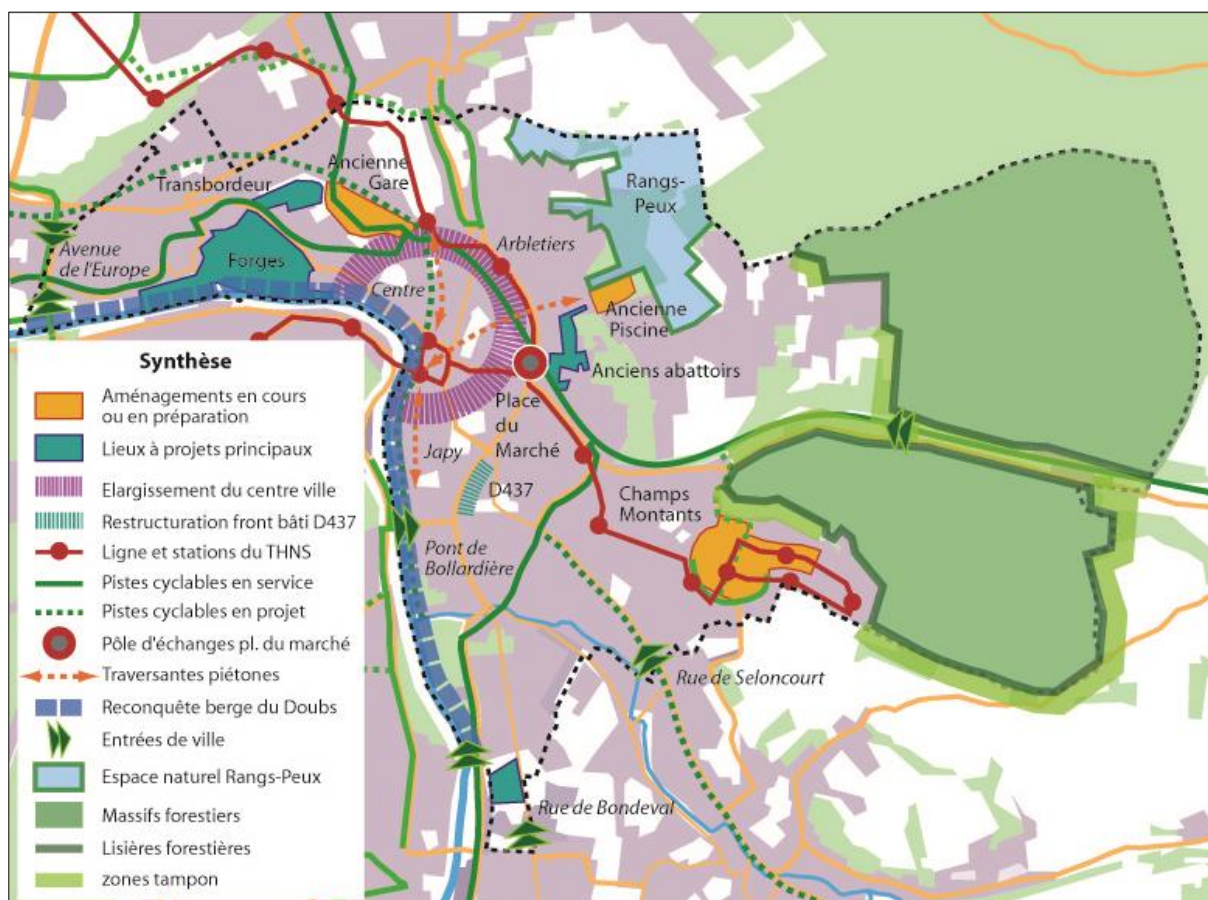
Le projet de la ville est d'exploiter cet atout structurel par une politique d'accès pour tous aux loisirs et à la ville, pour l'essentiel relayée par l'action des centres sociaux et par le tissu associatif local. Son effet est de renforcer l'implication des habitants des quartiers dans les manifestations se prêtant à leur participation, et de mettre en œuvre par les activités de loisir et de culture, le droit à la ville pour tous. Cette politique d'accès se complète par la poursuite de la réalisation des réseaux de desserte piétons et cyclables, désormais renforcés par la proximité des stations du THNS ainsi que par la mise en œuvre des politiques tarifaires d'accès aux loisirs mises en œuvre par la municipalité.

4 Actions en faveur de la modération de la consommation foncière

La ville d'Audincourt inscrit son projet de développement dans une logique d'économie de l'espace et de la ressource foncière. Elle doit concilier son ambition de redressement démographique, de mutation urbaine et de réorganisation de son espace avec l'impératif de préservation des ressources agricoles et naturelles. Loin d'être contradictoires, ces deux dimensions de l'aménagement et du développement urbain se complètent mutuellement pour proposer une ville plus attractive, plus ouverte sur son patrimoine naturel et paysager, offrant plus de proximité, de diversité urbaine et de convivialité aux habitants. Avant tout, il s'agit d'un développement soucieux de qualité du cadre et des conditions de vie, offrant aux habitants la double accessibilité à la ville et à la nature.

Prenant en compte les objectifs fixés par le SCoT de priorité au renouvellement urbain et de répartition moitié pour moitié entre renouvellement et extension, le PADD mobilise une part significative des espaces de développement parmi les sites subsistant au sein de l'enveloppe bâtie existante. Le PADD est placé devant l'impossibilité de mobiliser une part significative d'espaces en extension urbaine sans porter irrémédiablement atteinte à l'environnement naturel et paysager de la commune, composé de zones inondables, de zones humides, d'espaces agricoles et de forêts. Il choisit néanmoins de mettre en œuvre des objectifs de peuplement et de production de logements à la hauteur des ambitions du SCOT et du PLH, avec un objectif de production annuel de 80 logements par an. Ce n'est possible qu'en mobilisant significativement les ressources foncières comprises dans son enveloppe bâtie existante.

Au total, la consommation foncière potentielle mobilisée jusqu'en 2025 pour répondre aux objectifs d'aménagement et de développement affichés par le PADD est évaluée à un maximum de 24,6 ha. Les espaces d'extension de l'enveloppe existante se limitent en revanche d'ici 2025 à une surface de 2,4 ha au plus, à comparer avec la surface des extensions urbaines entre 2000 et 2013 (15,8 ha). Un ensemble de 21 ha d'espaces de renouvellement urbain et de densification urbaine constituera donc bien l'essentiel des ressources qui permettront à la collectivité de mettre en œuvre ses objectifs de développement urbain. Par l'identification des grands lieux à projet et par l'expression d'orientations d'aménagement à leur sujet, le PLU vise à renforcer l'intensité d'utilisation de cette ressource.



Afin de modérer la consommation foncière, le PADD élargit le centre-ville et met en œuvre les objectifs de densité de logements du SCOT sur les autres sites de la ville, notamment les lieux à projets proches du centre et/ou bien desservis par le THNS. Les lieux à projets identifiés par le PLU se situent, s'agissant des prescriptions de densité urbaine énoncées par le SCOT, dans des sites localisés dans les espaces dits de périphérie (norme minimale de densité fixée à 35/55 logements/ha). La densité prescrite par le SCOT pour les sites localisés dans les espaces de centralité urbaine est par ailleurs fixée à 60/120 logements/ha), objectif que l'application du règlement du PLU permet de mettre œuvre.

L'accueil d'activités économiques est une dimension particulièrement importante du développement urbain d'Audincourt. Toutefois, aucun espace d'extension n'est envisagé pour constituer leur accueil sous forme de nouvelle zone d'activité industrielle, artisanale ou commerciale, sauf à mobiliser à cette fin l'espace d'extension de la rue de Bondeval.

L'accueil d'activités économiques sera en revanche favorisé :

- par densification, restructuration ou renouvellement des sites d'activité existants ;
- par insertion au sein de tissus dont la mixité est favorisée, tel que par exemple dans le périmètre du centre-ville élargi, dans les espaces de centralité et dans la proximité des stations de THNS ;
- par la programmation des projets d'aménagement des sites de l'ancienne gare et des forges, qui prend en compte une mixité de vocations et favorise l'insertion d'activités économiques.